



CLASSIQUES  
GARNIER

« Résumés », in CERNOGORA (Nadia), MORTGAT-LONGUET (Emmanuelle), PEUREUX (Guillaume) (dir.), *Arts de poésie et traités du vers français (fin XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. *Langue, poème, société*, p. 415-419

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06651-4.p.0415](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06651-4.p.0415)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## RÉSUMÉS

Jean-Charles MONFERRAN, « Éléments pour une histoire de la “poétique restreinte” (France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). (Seconde) rhétorisation et décentralisation »

L'article s'intéresse à différents traités de versification du XVII<sup>e</sup> siècle. Il cherche notamment à montrer que, loin de se cantonner à la fin du Moyen Âge, la tradition de la seconde rhétorique persiste, de façon vivante et au gré d'aménagements divers, tout au long des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et qu'elle reste inséparable des lieux et des contextes socioculturels liés aux concours de poésie. Aussi plaide-t-il pour une prise en compte accrue dans l'approche des poétiques de leurs spécificités locales et régionales.

Nadia CERNOGORA, « Arts poétiques en transition. L'exemple de *L'Art poétique françois* (1605) de Jean Vauquelin de La Fresnaye »

*L'Art poétique françois* de Vauquelin de La Fresnaye occupe une place singulière dans le paysage des arts poétiques du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Véritable traité de transition entre XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, encore imprégné des modèles de ses prédécesseurs et d'Horace, cet art poétique versifié atypique renouvelle pourtant le genre : s'il en conserve la visée pédagogique et spéculative, il innove par sa référence à Aristote, sa tentative d'archéologie des lettres françaises, ou encore son fort ancrage régional et subjectif.

Nicolas LOMBART, « *L'ancien* et le *nouveau* selon Pierre de Deimier »

Le discours sur l'*ancien* et le *nouveau* de Deimier diffère de celui des arts poétiques renaissants. Dans *L'Académie de l'art poétique* (1610), le renouvellement de l'antique disparaît au profit d'une « observation » des « vieux » poètes fondée sur la raison : l'*ancien* et le *nouveau* sont réévalués à l'aune de catégories comme celles de la « coutume » ou du « patrimoine ». Face au règne déréglé de la « nouveauté » s'impose une vision de l'histoire de la poésie française fondée sur un « progrès » naturel.

Isabelle LUCIANI, « Domestiquer la poésie ? Les *Discours* manuscrits de Nicolas Bergier (fin XVI<sup>e</sup> – début XVII<sup>e</sup> siècle) »

Les manuscrits sur la poésie que Nicolas Bergier, avocat rémois du début du XVII<sup>e</sup> siècle, destine à sa belle-sœur, attestent la socialisation de cet art, support de pratiques mondaines, et une mise en valeur de sa figure d'humaniste. Mais ils témoignent aussi d'une appropriation des arts poétiques, notamment du livre I des *Poeticæ libri septem* de Scaliger, dont la traduction partielle reconfigure la poésie dans une approche génétique liant l'origine de la poésie à la nature de l'homme.

Michel MAGNIEN, « Scaliger et Colletet théoriciens de l'épigramme »

Aucun traité sur l'épigramme ne semble avoir vu le jour durant l'Antiquité, et il faudra attendre Colletet pour en voir un publié en français. Pour montrer son importance, sera d'abord présenté le premier traité jamais publié à ce sujet, *l'Explicatio* de Robortello (1548). Puis on verra si Scaliger a raison de prétendre se démarquer de ses prédécesseurs. On passera enfin d'une réflexion en latin (pour raisons pédagogiques) à ce premier traité vernaculaire sur la plus petite des formes poétiques – non la moins stimulante.

Pascal DEBAILLY, « La théorie de la satire dans les traités de poésie au XVII<sup>e</sup> siècle »

La satire classique en vers, forme d'expression romaine, est inventée comme genre à la Renaissance, dans les traités en latin, puis dans les poétiques en langue vernaculaire. En dépit des apparences, elle est un genre en voie d'extinction au XVII<sup>e</sup> siècle, avant d'être discréditée au XVIII<sup>e</sup>. Bien qu'elle ait trouvé sa place dans les arts poétiques, elle apparaît comme une pratique d'écriture problématique et indigne d'un honnête homme, puis d'un philosophe des Lumières.

Gilles COUFFIGNAL, « La question des dialectalismes et la définition de la langue chez Pierre Laudun d'Aigaliers et Pierre de Deimier »

À partir des exemples de Peletier du Mans, Laudun d'Aigaliers et Pierre de Deimier, l'article pose la question de la fonction de la réflexion sur la diversité linguistique dans le discours poéticien. Son hypothèse est que, au-delà

de l'acceptation ou du refus du dialectalisme, c'est l'imaginaire linguistique construit par les arts poétiques qui change entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Anne-Pascale POUHEY-MOUNOU, « Les démêlés de l'épithète et de la rime dans les arts poétiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles »

L'article étudie le passage progressif des poétiques de l'épithète au primat de la rime et à la grammaticalisation, à travers le traitement de l'épithète dans les traités poétiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il analyse ainsi la reformulation des préceptes de la Pléiade, la critique de la « macrologie » bartasienne, la soumission grammaticale de l'épithète aux règles métriques, et la contestation de la tyrannie exercée par la rime, voire son détournement satirique selon une exploitation nouvelle des ressources de l'épithète.

Sophie TONOLO, « Poésie et détermination de la langue chez Richelet. Étude de l'influence de *La Versification française* sur le *Dictionnaire* à travers les exemples poétiques »

D'abord théoricien de la rime et du vers dans *La Versification française*, Richelet devient lexicographe et établit des passerelles entre poétique et linguistique. Cet article souhaite considérer la part de travail poétique qui anime le *Dictionnaire français*. En matière de singulier et de pluriel, de distinction des sens propres et figurés, de néologie et même de fixation de l'usage, les états poétiques que Richelet a repérés dans *La Versification* n'ont-ils pu influencer sa vision de la langue ?

Yves Charles MORIN, « Le Gaynard et la phonétique de la rime au Poitou à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle »

Le *Promptuaire d'unisons*, ou dictionnaire des rimes, de Pierre Le Gaynard, rédigé quelques années avant 1572, offre un témoignage unique de l'appropriation par les élites de province des schèmes constitutifs (organisation syllabique et rimique) de la poésie en usage à la Cour. Le poète de province s'appuie sur une longue tradition des « métaplasmes » ou « figures » de la métrique classique pour légitimer les écarts de prononciation entre son propre usage du français et celui de ses modèles.

Dominique BILLY, « Théorie et pratique de la rime normande aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ce que nous apprennent les arts poétiques et les théoriciens de la rime »

Les critiques unanimes de la rime dite normande, également dénoncée par les grammairiens, influençant Boileau lui-même, témoignent d'un hiatus entre la lecture des vers par le public lettré ordinaire et la langue des poètes, diffusée par les acteurs et reproduite par un public cultivé dont les pratiques conservatrices et affectées passaient pour un vice aux yeux des premiers. Seul Mourgues a pu se montrer conscient de ce hiatus dans la seconde édition de son traité.

Sabine BIEDMA, « De *L'Escole des Muses* (1652) à *L'Art poétique* (1658) de Guillaume Colletet »

Quel intérêt pour Colletet de publier coup sur coup *L'Escole des Muses* (1652), bref traité du vers et des genres, et *L'Art poétique* (1658), qui contient des traités génériques diffusés dès 1653 ? Si l'un pourrait passer pour un approfondissement de l'autre, des divergences suggèrent que leur auteur diffère. L'écart entre les deux approches, technique ou historico-philosophique, marque l'apport de Colletet au genre de l'art poétique en termes de poétique, politique, éthique et surtout critique.

Emmanuel BURY, « *L'Art poétique* de Boileau, entre mémoire savante et artisanat du vers »

*L'Art poétique* de Boileau est-il un recueil de préceptes ou une œuvre poétique en soi qui illustrerait l'art du poète lui-même ? Cet ouvrage se situe aux confins de la tradition savante de l'humanisme et de la critique mondaine des années 1650 ; son attention au travail concret sur la langue le place dans la lignée de Malherbe (commentateur de Desportes) et des « remarqueurs », affirmant que la réussite repose sur l'association du souci poétique à la pensée vivante de la langue française.

Delphine REGUIG, « *L'Art poétique* de Boileau, une œuvre en recueil »

L'œuvre poétique de Boileau exprime une volonté de puissance qui pouvait aisément se confondre avec une volonté de codification normative. Or au

sein de cet ensemble qui réunit les *Satires* et la traduction du *Traité du sublime*, *L'Art poétique* poursuit l'œuvre critique empirique des *Satires* et annonce ce que le *Traité du Sublime* défend comme une vérité : le fait que la grandeur poétique ne s'identifie pas à un style mais se reconnaît immanquablement à un effet sur un lecteur.

Alain GÉNÉTIOT, « Boileau et la mondanisation de l'art poétique sous Louis XIV »

Sous Louis XIV les arts poétiques se transforment, de traités scolaires, en textes critiques destinés aux honnêtes gens soucieux de goûter la poésie contemporaine. Boileau et Phérotée de La Croix font l'histoire de la poésie française et assument une fonction d'évaluation à partir d'une anthologie d'exemples. Mais Boileau propose de surcroît une poétique en acte qui hiérarchise le champ littéraire du classicisme et transfigure ce genre didactique impersonnel en poème lyrique personnel.